

L'économie du sport

Déclaration du groupe CFE-CGC

Pour le groupe CFE-CGC, le sport va représenter un poids de plus en plus important dans notre économie française.

La CFE-CGC soutient donc les préconisations de ce projet d'avis, notamment 3 d'entre elles, à savoir :

- la préconisation n°1, dont l'objectif est d'adapter l'offre de sport aux nouveaux besoins, notamment dans une logique de politique de prévention. Cependant, notre groupe regrette que la partie sport au travail ait été aussi peu étudiée. En effet, pour nous, la pratique sportive en entreprise est une opportunité pour réduire les inégalités d'accès aux sports (via le Comité Social et Economique) mais c'est aussi un enjeu de Qualité de Vie au Travail. Cela mériterait donc de notre point de vue, un avis de suite ;
- la préconisation n°3 sur la notion d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. En effet, la CFE-CGC est signataire de la Charte sociale pour les JOP 2024. Nous devons faire de ces Jeux un moteur de progrès social et de développement économique et territorial. Ils doivent donc créer des richesses, des emplois durables et des conditions de travail optimales, et nous devons nous en assurer !
- la préconisation n°8 relative à la création d'un statut du sportif de haut niveau. Il est honteux que beaucoup de sportifs de haut niveau ne perçoivent pas de revenus suffisants pour vivre de leur sport et subvenir à leurs besoins... Nous devons mieux les accompagner, les aider à trouver de nouvelles sources de financement, mais également les former afin d'anticiper leur reconversion...

Il est, pour notre groupe essentiel que l'Etat continue à s'engager dans le sport. Or ce n'est pas le sens des annonces récentes avec le souhait du gouvernement de détacher progressivement les conseillers techniques sportifs vers les fédérations sportives. Ces dernières n'auront pas toutes les moyens financiers suffisants pour les embaucher de façon pérenne. Ce projet va à l'encontre des objectifs ambitieux de médailles au JO 2024 et certaines fédérations vont se trouver affaiblies. Nous nous interrogeons également sur les conditions sociales et de travail de ces personnels dont le statut va évoluer.

Le développement du e-sport est inéluctable. Il faudra analyser les effets positifs et les risques associés à ces nouvelles pratiques sportives.

Plusieurs aspects dans cet avis ne sont pourtant pas traités :

- l'égalité de traitement et des revenus entre les femmes et les hommes dans toutes les disciplines sportives notamment lors des compétitions ;
- le sport pour tous ;
- la notion de parcours de professionnalisation ou d'apprentissage pour nos jeunes ;
- la reconnaissance des bénévoles engagés dans l'organisation de ces Jeux,
- l'accès à l'emploi pour les zones prioritaires, les personnes en situation de handicap, les chômeurs et les seniors... ;
- la reconversion du futur village olympique, la pérennisation des infrastructures... ;
- la formation, la reconnaissance et la diversité des métiers du sport. Rien non plus sur les droits sociaux des travailleurs du sport, leurs conditions de travail, sur le sport économie circulaire.

Quant à la préconisation n°5, elle nous pose problème. Sortie de son contexte elle peut paraître discriminatoire et synonyme de « ségrégation territoriale ». Il est, pour nous, difficilement concevable d'implanter des équipements de proximité dans les Quartiers Prioritaires de la Ville réservés uniquement aux femmes !

Le Groupe CFE-CGC s'est donc abstenu.